

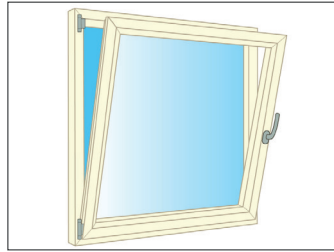
Le coronavirus

Vous lirez ci-dessous : • Les règles des autorités publiques
• Les symptômes en cas d'infection par le coronavirus • Les tests • Le vaccin

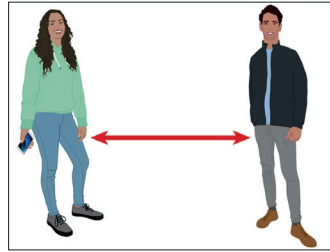
Quelques conseils pour éviter de contaminer d'autres personnes



Lavez-vous les mains avec du savon lorsque vous rentrez chez vous ou si vous rendez visite à quelqu'un.



Vous êtes à l'intérieur, par exemple, chez vous ou au bureau ? Ouvrez une fenêtre ou une porte.



Gardez une distance de 1,5 mètre par rapport aux autres personnes. C'est obligatoire.



Ne serrez la main à personne.

Travail

Travaillez chez vous.

Si vous devez tout de même vous rendre sur votre lieu de travail, gardez une distance de 1,5 mètre.

Visites

Vous êtes autorisé(e) à avoir la visite d'un maximum de 4 personnes par jour.

Cela ne vaut pas pour les enfants de moins de 13 ans.

Rendez visite à quelqu'un au maximum une fois par jour.

Vous rendez visite à quelqu'un ou vous avez de la visite ? Effectuez un autotest.

Restez chez vous le plus possible.

En cas de symptômes : Faites un test et restez chez vous

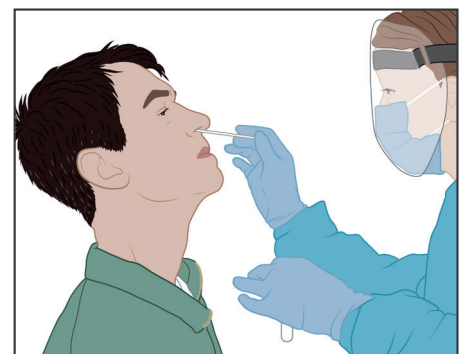
Suivez ces consignes même si vous êtes vacciné(e) !

Faites un test de détection du coronavirus et restez chez vous si vous avez un ou plusieurs de ces symptômes :

- plus de 37,5 °C
- difficultés à respirer
- soudainement, plus d'odeur ni de goût
- tousser
- éternuer
- le nez qui coule
- mal à la gorge

En cas d'infection par le coronavirus

Êtes-vous atteint(e) par le coronavirus ? Vous devez dans ce cas rester chez vous, et toute personne résidant avec vous doit en faire de même. Cette obligation est aussi valable si vous êtes vacciné.



Tests

Le test de détection du coronavirus est gratuit. Vous pouvez prendre un rendez-vous de deux façons :

1. En ligne : Allez sur www.coronatest.nl. Vous aurez besoin de votre DigiD.
2. Par téléphone : Appelez le **0800-1202**.

Restez chez vous jusqu'à ce que vous obteniez les résultats du GGD (service de santé communal). Vous n'êtes pas autorisé à faire des visites tant que vous n'avez pas obtenu les résultats. Le GGD vous dira quand vous pourrez ressortir.

Masque buccal

Le masque buccal est obligatoire dans la plupart des endroits, notamment :

- À l'intérieur des bâtiments, comme les magasins, les restaurants et les cinémas
 - Lors d'un contact rapproché avec une personne, comme le coiffeur ou le médecin
 - Dans le tram, le bus, le métro, le train ou dans un taxi à la gare et aux arrêts
 - À l'aéroport et dans l'avion
 - À l'école : lorsqu'on se déplace dans les couloirs avec un groupe de 6 personnes ou plus
- Une amende de 95 euros peut vous être infligée si vous ne respectez pas cette règle.



Code QR obligatoire dans certains cas

À certains endroits, vous avez besoin d'un code QR.

Vous pouvez obtenir celui-ci si :

- vous êtes totalement vacciné(e)
- vous avez contracté le coronavirus et vous allez mieux
- vous avez subi un test négatif remontant à 24 heures au maximum

Téléchargez l'application Coronacheck sur votre téléphone afin de créer le code QR.

Vous pouvez également obtenir un code QR **sur papier**. Appelez, pour ce faire, le numéro 0800 1421.

Vaccin

Le vaccin contre le coronavirus vous protège contre ce dernier.

Le vaccin vous est administré par une injection dans le haut du bras.

Après la vaccination, le virus ne pourra vous infecter, ou moins.

Aux Pays-Bas, toute personne âgée de plus de 12 ans peut prendre un rendez-vous.

Vous trouverez de plus amples informations à propos du vaccin sur le site internet de Pharos.



Médecin traitant

Si vous présentez des symptômes de coronavirus il est important de ne pas vous rendre chez votre médecin traitant. Appelez-le d'abord.

Vous présentez d'autres symptômes que ceux du coronavirus ? Consultez votre médecin traitant.

Il est important que vous receviez les soins dont vous avez besoin.

Sur le site internet www.Thuisarts.nl, vous trouverez de nombreuses informations sur le coronavirus.



Si vous avez d'autres questions à propos du coronavirus,
Appelez le **0800-1351**